

Avez Zemmour, l'agriculteur qui a tué son cambrioleur ne serait pas poursuivi



A Longré, en Charente, le vendredi 25 mars, à 10 h 30 c'est la nuit et un agriculteur de 35 ans, qui travaille chez son père, et occupe une maison de location, vit seul avec sa fille de trois ans. Il se sent menacé car des gens sont entrés chez lui et en légitime défense, il tire sur quatre cambrioleurs.

L'un des quatre cambrioleurs est atteint, un Serbe de 44 ans dont on se demande bien ce qu'il faisait en France.

Transporté par ses comparses à l'hôpital de Ruffec, il est déposé et abandonné devant la porte des urgences, où on le retrouve décédé.



On remarquera d'abord que ces cambrioleurs ont le cœur bien sec, ils laissent leur camarade mourir tout seul. Ils devraient être poursuivis pour cela.

Mais devinez qui est poursuivi, bien sûr, dans la droite ligne de la justice-mur-des cons et félonne car elle n'applique plus le droit ? L'agriculteur, bien sûr.

A l'issue de sa mise en examen pour « meurtre », l'auteur des coups de feu a été laissé libre et placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de paraître à son domicile, qui est mis sous scellés. Cette interdiction lui rendra bien service pour élever son enfant.

Si l'instruction le démontre, les faits pourraient être requalifiés notamment en "violences aggravées ayant entraîné la mort sans intention de la donner." C'est l'article 222-7 du code pénal et la sanction est de quinze années de réclusion.

Un voisin se demande : « Est-ce qu'il a eu peur ? Est-ce qu'il a paniqué ? » Comme si c'était mal d'avoir peur et de paniquer. Bien sûr que l'agriculteur a eu peur, bien sûr qu'il a paniqué !

Entendre des personnes pénétrer chez soi par effraction, en groupe et de nuit, n'a rien de rassurant.

C'est d'ailleurs une circonstance aggravante du vol : de nuit, en réunion et par effraction. Mais de cela, personne ne parle plus jamais.

La Charente Libre, dont on aurait pu espérer qu'elle défende l'agriculteur charentais, se montre particulièrement ordurière. Furieuse de la pétition orchestrée par « Reconquête ! » pour soutenir l'agriculteur, elle écrit que « selon la pétition on n'a pas le droit de se défendre ce qui est faux puisque qu'il y a l'article 122-6 du code pénal » ! Quelle mauvaise foi !

Justement, cet article n'est pas appliqué, et longue est la liste des cambriolés qui ont été poursuivis et emprisonnés pour s'être défendus.

Le plus connu étant René Galinier, qui avait, à 77 ans, blessé deux cambrioleuses roms, qui n'ont d'ailleurs pas été poursuivies pour leur effraction et leur tentative de vol, ni placées car elles étaient mineures.

René Galinier a été condamné à cinq ans de prison dont quatre avec sursis et a purgé sa peine. La légitime défense n'a pas été reconnue, bien qu'il ait prévenu plusieurs fois les pompiers avant de tirer, et tiré vers le bas.

L'article 122-6 dispose : Est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui accomplit l'acte :

1° Pour repousser, de nuit, l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité ;

2° Pour se défendre contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence.

Il faut être particulièrement de mauvaise foi pour soutenir que l'agriculteur charentais n'était pas en état de légitime défense. Ou arc-bouté contre Eric Zemmour, qui demande le retour à l'application de la légitime défense. L'idéologie n'est pas bonne conseillère.

Cette notion de légitime défense est dévoyée depuis longtemps, depuis qu'on exige une riposte proportionnée. En gros, lorsque vous êtes agressé, il faut évaluer l'agression, sa violence, l'utilisation d'une arme et de laquelle, peser le pour et le contre en un éclair avant de se décider à défendre sa vie. Ce qui conduit souvent à renoncer à se défendre. On peut même se faire tuer cent fois pendant qu'on réfléchit au lieu de se défendre.

La justice-mur-des-cons ne défend plus les agressés, mais les agresseurs, en leur donnant par un invraisemblable retournement des valeurs, et tout simplement des faits, le statut de victimes.

Les forces de police et de gendarmerie ne le savent que trop, elles qui renoncent quotidiennement à se défendre face à la racaille, sachant ce qui les attend si elles le font. Ce qui les attend, c'est un procès, une condamnation, un licenciement, etc. Ce qui est un comble.

Notamment les policiers et les gendarmes sont quotidiennement agressés sauvagement par la racaille et ne peuvent se défendre, ce qui anéantit leur mission de maintien de l'ordre. L'Etat ne se fait plus respecter. Les individus ne sont plus protégés.

Il est temps, avec Eric Zemmour, de retrouver une

justice digne de ce nom, dans un pays qui ne sera plus soumis aux gangsters, avec un Etat conscient de sa fonction.

Sophie Durand